

COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

No de l'établissement :

9830356V

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/11/2013

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 12/11/2013, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. La séance commence à 17 h 30.

Sont absents et excusés :

Mme MILLET Monique (Représentante de la Province Sud), Mme ROSA ASIK Sabrina (Représentant de la Mairie).

Sont absents et non excusés :

M. VANNIER Emmanuel (Professeur).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 25 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Mme Ludivine MICHENEAU, représentante des personnels ATOSS.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il annonce que ce jour le collège de Magenta a gagné, à nouveau, le concours du Petit Historien et Géographe et félicite les élèves et leurs professeurs.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le précédent compte rendu est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour, incluant un point 4 Voyage et un point 6 Don et legs est accepté à l'unanimité.

ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION ET A L'ACTION EDUCATIVE



Point N° 3 - Calendrier prévisionnel 2014

Pour information :

M. le Président présente le calendrier prévisionnel 2014 qui est une quasi reconduction de celui de 2013 et qui nécessitera certains aménagements en cours d'année.

ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT

Point N° 4 - Voyage scolaire

Enoncé de la délibération :

Délibération organisant le voyage d'élèves de la Segpa en 2014 au Vanuatu et son budget

Remarques et commentaires :

La responsable du voyage est invitée à présenter celui-ci. Elle explique les finalités pédagogiques et éducatives de ce projet qui pourrait devenir un appariement pérenne.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 377/2013.

Point N° 5 - Informations en matière d'hygiène et sécurité

Pour information :

M. le gestionnaire fait un compte rendu d'activité 2013 en matière d'hygiène et sécurité (document joint).

Point N° 6 - Don et legs

Enoncé de la délibération :

Le CA autorise l'acceptation d'un don en nature du FSE consistant en deux fontaines à eau d'une valeur totale de Cent Quarante Mille XPF (140 000 xpf).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 378/2013.

AUTRE ACTE RELATIF AU FONCTIONNEMENT



Point N° 7 - Conventions

Enoncé de la délibération :

Le CA autorise le Chef d'Etablissement à signer les conventions de partenariat pour le fonctionnement des classes à horaires aménagés (CHAM) pour les sportifs membres des pôles espoirs et des centres territoriaux d'entraînement de Nouvelle-Calédonie avec:

- Le Vice Rectorat - La Direction de la Jeunesse et Sports
- Le Comité régional de Montagne et d'escalade - La Ligue de Golf
- La Ligue Calédonienne de Baseball et Softball - Les établissements scolaires concernés.

Remarques et commentaires :

Quelques informations sont données sur la sélection de ces élèves, leur emploi du temps, leur charge de travail, la prise de leur repas.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 379/2013.

ACTE RELATIF AU DOMAINE BUDGETAIRE

Point N° 8 - Projet de Budget 2014

Enoncé de la délibération :

PROJET DE BUDGET 2014

Remarques et commentaires :

M. le gestionnaire présente le projet de budget 2014.

Il répond aussi à une interrogation des parents sur le SRH et informe les membres du CA sur les travaux importants qui vont se dérouler cet été, à savoir:

- Désamiantage - Numérisation informatique - Remise aux normes électriques - Installation de panneaux photovoltaïques - Réfection des salles de Techno - Construction d'une salle préfabriquée -

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 380/2013.

Point N° 9 - Questions diverses

9 - 1 - Journée récréative

Pour information :

Le CE projette d'organiser très vite une réunion pour l'organisation de la journée récréative annuelle (le mardi 19 novembre, très probablement).



9 - 2 - Casier et mur d'expression

Pour information :

Suite à une demande des parents d'élèves d'installer des casiers, la pertinence du maintien du mur d'expression est évoquée. Une expérience va être tentée de le supprimer pour un trimestre en observant les éventuelles conséquences sur des dégradations éventuelles.

9 - 3 - Pronote 2014

Pour information :

M. le Principal précise que grâce à la numérisation, les cahiers de classe devront être renseignés en ligne, par l'intermédiaire de l'environnement Pronote par le professeur et ainsi mis à la disposition immédiate des parents.

9 - 4 - Auxiliaire de proximité

Enoncé du vœu :

A la suite du résultat très positif de leur présence, le CA émet le vœu que les auxiliaires de proximité mis à disposition du collège soient maintenus en 2014 avec un horaire modifié pour une présence jusqu'à 17 heures, particulièrement en fin de semaine, le vendredi.

Résultat du vote du vœu :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

Le vœu est adopté.

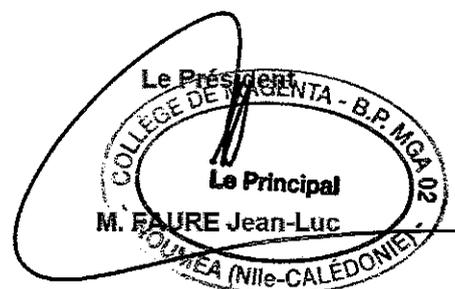
III - Conclusion

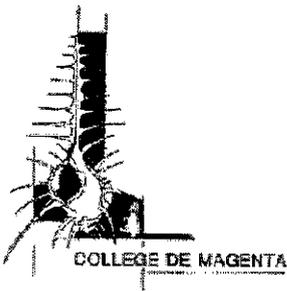
Le Président remercie tous les membres du CA pour la bonne tenue des débats durant cette année 2013 et clôt la séance.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 35.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Mme Ludivine MICHENEAU, représentante des personnels ATOSS.





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rollu
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°377/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Actes relatifs à l'action éducative*

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 12/11/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 28/10/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 25 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 25 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 1

Contenu de l'acte :

Objet : Voyage scolaire

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Délibération organisant le voyage d'élèves de la Segpa en 2014 au Vanuatu et son budget

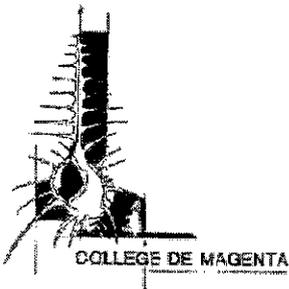
Documents joints en annexe : 1 délibération et un budget.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 377/2013

Fait à NOUMEA le 12 novembre 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°378/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Actes relatifs au fonctionnement*

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 12/11/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 28/10/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 25 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 25 - Votes POUR : 25 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Don et legs

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

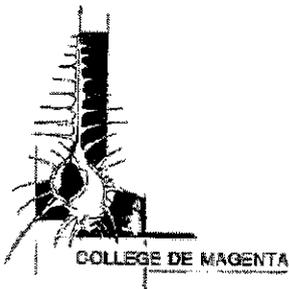
Enoncé de la délibération :

Le CA autorise l'acceptation d'un don en nature du FSE consistant en deux fontaines à eau d'une valeur totale de Cent Quarante Mille XPF (140 000 xpf).

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 378/2013

Fait à NOUMEA le 12 novembre 2013

Le Président du conseil d'administration
Le Principal
M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°379/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Actes relatifs au fonctionnement*

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 12/11/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 28/10/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 25 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 25 - Votes POUR : 23 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 2

Contenu de l'acte :

Objet : Convention

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Énoncé de la délibération :

Le CA autorise le Chef d'Etablissement à signer les conventions de partenariat pour le fonctionnement des classes à horaires aménagés (CHAM) pour les sportifs membres des pôles espoirs et des centres territoriaux d'entraînement de Nouvelle-Calédonie avec:

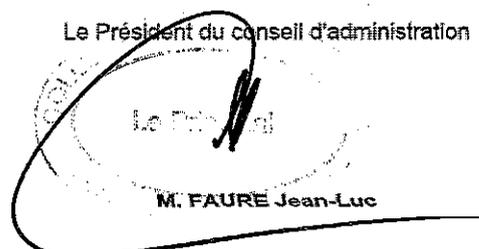
- Le Vice Rectorat - La Direction de la Jeunesse et Sports
- Le Comité régional de Montagne et d'escalade
- La Ligue Calédonienne de Baseball et Softball
- La Ligue de Golf
- Les établissements scolaires concernés.

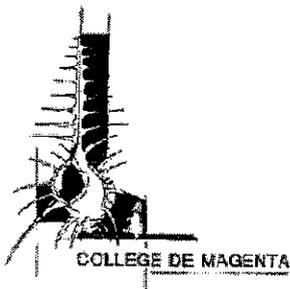
Documents joints en annexe : 3 conventions

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 379/2013

Fait à NOUMEA le 12 novembre 2013

Le Président du conseil d'administration


M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°380/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Actes budgétaires*

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 12/11/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 28/10/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 25 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 25 - Votes POUR : 25 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Projet de Budget 2014

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
PROJET DE BUDGET 2014

Documents joints en annexe : 1 développement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 380/2013

Fait à NOUMEA le 12 novembre 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc